

Doole

« *La force de l'union* »

L'économie au service des hommes et des femmes



Achat de marchandises grâce aux « bons d'échange Doole »

Programme appuyé par ENDA GRAF

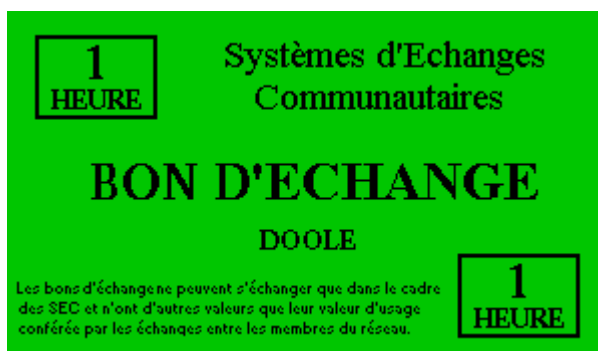
« enda-sahel et afrique de l'ouest » - antenne de enda tm - forum de groupes de recherches populaires - BP 13069 - Dakar - tél (221) 827 20 25 Fax : 827.32.15 - e-mail : graf@enda.sn
Représentation en Europe: 6/202 Rue des Primevères-1348 Louvain la Neuve - Belgique -
tél/fax : 3210451034 - e-mail: deleener@opes.ucl.ac.be

Depuis Janvier 1998, à l'initiative d'un groupe de femmes de Dakar appuyé par ENDA GRAF¹ s'est constitué **un réseau d'échange de marchandises et de services**. Officiellement lancé en Mai 98, il atteignait, en Avril 99, près de 550 membres.

Entre eux, les membres de ce réseau, baptisé Doole (« *la force de l'union* » en wolof), n'utilisent pas de monnaie officielle. En effet, au lieu de dépenser les quelques CFA que leurs activités leur permet de gagner, ils utilisent une monnaie propre à l'association : « les bons d'échange », libellés en « Heures », grâce auxquels ils peuvent :

- Acheter une grande variété de **marchandises aux marchés mensuels et à la boutique Doole** (fruits, légumes, poissons, viande, vêtements...).
- Payer un autre membre du réseau qui offre **ses services dans le « Bulletin des offres » de l'association** (électricité, animations, broderie, etc...)
- **Suivre des formations grâce à « l'Université Populaire Doole »**, où des membres du réseau dispensent des cours (alphabétisation, anglais, français, informatique, gestion...).
- **Acheter des marchandises dans « La boutique Doole »**, où les adhérents peuvent vendre et acheter des marchandises en bons d'échange.
- D'autre part, **les membres du réseau peuvent également travailler dans l'intérêt collectif dans des « chantiers communautaires », rémunérés en « bons d'échange » par l'association.**

Ainsi, une personne qui adhère au réseau peut effectuer un chantier communautaire pendant une journée, gagnant ainsi 8 heures (8 bons d'échanges d'1 heure). Le lendemain, elle pourra acheter du riz à la boutique Doole puis le Samedi se rendre au marché acheter 1 poulet, la semaine d'après suivre 3 heures de formation à l'informatique, et ensuite aller chez le coiffeur, le tout s'en avoir à déboursé 1 Franc CFA.



¹ ENDA Sahel et Afrique de l'Ouest, plus connue sous le nom d'ENDA GRAF, est une antenne autonome de l'ONG ENDA Tiers-Monde. Cf. : <http://www.enda.sn> et <http://www.enda.sn/graf>

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1	LES SYSTÈMES D'ÉCHANGES COMMUNAUTAIRES	5
1.2	« DOOLE, LE RÉSEAU DES SYSTÈMES D'ÉCHANGES COMMUNAUTAIRES »	5
2	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	6
2.1	LES BONS D'ÉCHANGE.....	6
2.1.1	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES.....	6
2.1.2	MONNAIE FONDANTE	7
2.1.3	ÉMISSION ET MISE EN CIRCULATION	8
2.2	LES SYSTÈMES D'ÉCHANGES COMMUNAUTAIRES.....	9
2.2.1	FONCTIONNEMENT	9
2.2.2	RÉMUNÉRATION DES GUICHETIÈRES	11
2.2.3	CHANTIERS COMMUNAUTAIRES	11
2.3	DOOLE : LE RÉSEAU DES SEC	12
2.3.1	VIE DÉMOCRATIQUE.....	13
2.3.2	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
2.3.3	GESTION DES CARTES DE MEMBRE, DES BONS D'ÉCHANGES ET DES TIMBRES.....	15
2.3.4	GESTION COMPTABLE.....	15
3	LES ACTIVITÉS DU RÉSEAU.....	16
3.1	LES MARCHÉS.....	16
3.2	LE BULLETIN DES OFFRES.....	16
3.3	L'UNIVERSITÉ POPULAIRE « DOOLE ».....	17
3.4	BOUTIQUE DOOLE.....	17
3.5	CHANTIERS COMMUNAUTAIRES.....	17
4	PROLONGEMENTS POSSIBLES.....	18
4.1	CRÉATION D'UNE CAISSE COMMUNE EN BONS	18
4.2	EXTENSION DE LA NOTION DE CHANTIER COMMUNAUTAIRE	18
4.3	INTÉGRATION DE MICRO-ENTREPRISES	18
4.4	CRÉATION DE MUTUELLES DE SANTÉ	19
	BUDGET PRÉVISIONNEL 2000/2001.....	20
5.1	DÉTAIL PAR POSTES DÉPENSE	20
	BUDGET PRÉVISIONNEL 2000	21
5.3	ESTIMATION DU BUDGET 2001	23

1 Présentation générale

« La monnaie n'est en réalité qu'une mesure immatérielle, comme un centimètre, un litre, un kilo ou un degré. Alors qu'il y a assurément une limite sur les ressources réelles (seulement tant de tonnes de blé, seulement tant de mètres de tissu, seulement tant d'heures dans le jour), il n'est pas possible d'être en manque de moyen de mesure : « Non, vous ne pouvez plus utiliser de centimètres aujourd'hui, il n'en reste plus ici, ils ont tous été utilisés ailleurs ». Jusqu'à aujourd'hui, c'est précisément l'attitude dans laquelle nous persistons à l'égard de la monnaie. La monnaie n'est, principalement, qu'un symbole, généralement reconnu précieux dans la société qui l'utilise. Pourquoi devrions nous être à court de symboles pour garder trace de ce que l'on offre à quelqu'un d'autre ? »

Mickaël Linton

(fondateur du premier LETS)

A l'heure actuelle, une certaine forme d'évolution économique a provoqué dans la quasi-totalité des pays du monde des situations difficiles voire tragiques pour les populations. Partout, dans les banlieues des mégapoles occidentales comme dans les quartiers dakarois, des hommes et des femmes sont condamnés à l'inactivité ou à des petits boulots de secours, plus ou moins légaux, car leur capacités, leurs savoirs, ne trouvent pas de possibilité pour s'exprimer dans la sphère marchande.

C'est en réaction à cet état de fait que, loin de toutes les grandes théories économiques et des politiques macro-économiques, les années 80-90 ont vu fleurir sur tous les continents¹ des initiatives collectives spécifiques, venant de la « société civile », qui partent toutes de la même prémisse : « Nous pouvons tous offrir quelque chose, nous sommes tous dans le besoin d'autres choses, mais nous ne pouvons pas faire ces échanges car nous n'avons pas d'argent, pas de moyen d'échange. Alors créons ce moyen d'échange ! »

A partir de cette idée, des systèmes différents sont apparus à travers le monde, et, depuis un an, au Sénégal.

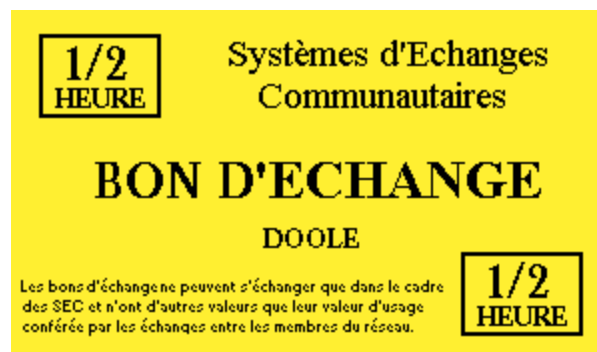
Les SEC ne sont pas des réseaux de troc

Ces systèmes basés sur une monnaie locale, associative ou communautaire (l'appellation varie selon les lieux), ne peuvent être rabaissés à des systèmes de troc, comme c'est généralement le cas. Le troc se pratique deux à deux, et le plus souvent, de manière immédiate. **Les monnaies locales permettent, comme les monnaies nationales, les échanges multilatéraux et différés dans le temps.**

¹ Notamment : Etats-Unis (<http://www.lightlink.com/hours/ithacahours/>), Canada, France (<http://www.selidaire.org/>), Royaume-Uni (<http://www.gmlts.u-net.com/>), Mexique, Uruguay, Argentine, Congo, Thaïlande (<http://ccdev.lets.net/>), Australie, Nlle Zélande...

Mais bien au delà de ces caractéristiques « basiques », l'existence de cette monnaie et son contrôle par ses utilisateurs eux-mêmes permet bien d'autres actions :

- D'une part, **la communauté des utilisateurs à la possibilité de façonner la monnaie pour qu'elle corresponde à ses besoins**, à ses objectifs. Ainsi, l'utilisation de la « monnaie fondante » a été adoptée à Dakar pour remédier au problème de la thésaurisation des bons. Cette technique monétaire, qui consiste à faire payer chaque mois une taxe proportionnelle au nombre de bons d'échange détenus permet de dissuader la thésaurisation tout en apportant des ressources au réseau.
- D'autre part, et c'est là une caractéristique fondamentale, **l'existence d'une monnaie et la maîtrise du système monétaire permet le crédit**, c'est à dire la mobilisation de ressources pour construire l'avenir, ce que le troc ne peut permettre.



La monnaie locale utilisée à Dakar prend la forme de « bons d'échange », libellés en heures. Chaque nouvel adhérent, lors de son inscription, reçoit 3 heures, avec lesquelles il peut échanger avec les autres membres du réseau. Pour fixer un ordre d'idée, 1 heure est estimée comme équivalente à 1000 F CFA, mais aucune conversion n'est possible.

Une base de diffusion importante

Enfin, il faut noter que le développement rapide de cette expérience est permis en grande partie par la collaboration étroite avec le Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit, implanté dans près de 60 points de Dakar, et regroupant près de 30 000 femmes. C'est en effet principalement les actrices de ce réseau (guichetières, caissières et membres) qui s'impliquent dans le réseau, avec tout les avantages que cela implique (implantations locales et connaissance du milieu, diffusion de l'information...)

D'autre part, un protocole d'accord entre la ville de Dakar et le réseau Doole a été signé au début 99, afin de favoriser une collaboration entre les collectivités locales, spécialement leurs services sociaux, et le réseau.

1.1 Les Systèmes d'Echanges Communautaires

Un Système d'Echange Communautaire (SEC) est un groupe d'individus constitués en réseau sur une base géographique. Au 20 Juillet, il en existe 12 dans la zone de Dakar ainsi que 2 dans la zone de Thiès¹. Chaque SEC a une « guichetière » chargée d'assurer les tâches afférentes au réseau pour son quartier (cf. 2) et de faire circuler les informations auprès des membres.

Grâce au « Bulletin des offres », mis à disposition des adhérents par la guichetière, chaque membre peut consulter la liste des produits et services disponibles dans son propre SEC ou dans les autres SEC du réseau.

D'autre part, d'ici quelques mois, les membres des SEC choisiront quels chantiers communautaires (des travaux ayant un intérêt pour l'ensemble des habitants du quartier, cf. 3.4), doivent être menés.

Enfin, chaque SEC est membre de « Doole », le réseau des SEC, et, s'il compte plus de 50 membres, a le droit de vote lors des Assemblées Générales du réseau, au cours desquelles sont décidées les grandes orientations.

1.2 « Doole, le réseau des Systèmes d'Echanges Communautaires »

Doole est une association ayant pour objet de soutenir le fonctionnement et de promouvoir la diffusion des SEC. Ses membres sont les SEC en tant qu'entité. Un Conseil d'Administration d'une quinzaine de personnes élues, appuyé par ENDA GRAF, travaille pour ce faire aux tâches suivantes :

- Mise à disposition des outils nécessaires au fonctionnement d'un SEC (bons d'échange, timbres, cartes de membres...)
- Constitution d'un pôle de ressources pour apporter l'expertise utile aux SEC en cours de création.
- Mise en place de formations à la gestion des SEC.
- Mise en œuvre de recherches-actions formatives sur les méthodes, outils, techniques de gestion, d'un Système d'Echange Communautaire, afin de leur permettre d'évoluer de manière optimale.
- Gestion des activités profitant à l'ensemble des SEC (cf. 3. Les activités du réseau).

Doole est né suite à l'Assemblée Constitutive du 22 Mai 1999 où des statuts et un « Mode de fonctionnement des SEC » ont été adoptés, et un C.A élu. A cette époque, après un an de fonctionnement de manière informelle, la nécessité impérieuse de se constituer en association structurée s'était imposée pour pouvoir suivre l'expansion du réseau.

¹ **Dakar** : Médina Fass, Médina Gueule Tapé, Grand Yoff Djiddah, Grand Yoff marché, Khar Yalla, Diamaguène, Parcelles Assainies, Pikine, Guinaw Rail, Malika, Yoff Layène, Yoff Nord Gaparou. **Thiès** : Thiès Médina, Mont Rolland

2 Organisation et fonctionnement

Le système mis en place est donc constitué :

- D'une monnaie locale qui prend la forme de bons d'échange (2.1).
- De nombreux SEC, constitués sur une base géographique (2.2).
- De Doole, le réseau de soutien aux SEC, qui leur procure les moyens logistiques, les formations, et assurent la coordination des activités impliquant l'ensemble des SEC (2.3).

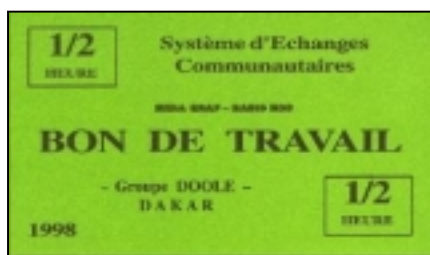
2.1 Les bons d'échange

2.1.1 Caractéristiques générales

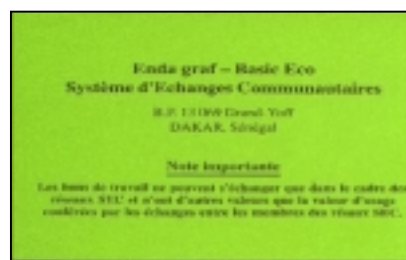
Les bons d'échange sont des rectangles de cartons de 11.3 x 6.5 cm. Ils sont libellés en « Heure ». Pour permettre de se fixer un ordre d'idée quant à leur valeur, on estime qu'1 heure peut se comparer à 1000 F CFA, mais aucune conversion n'est possible entre les Heures et les francs CFA.

Il existe des bons de 1/4 d'heure, 1/2 heure et 1 heure. Dans les premières séries, émises entre Mai 98 et Mai 99, tout les bons étaient de couleur verte, quelque soient leur valeur faciale.

Bons émis entre Mai 98 et Mai 99



Recto

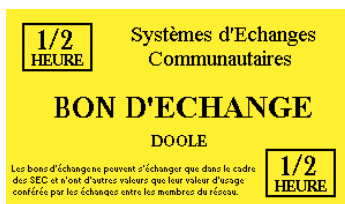
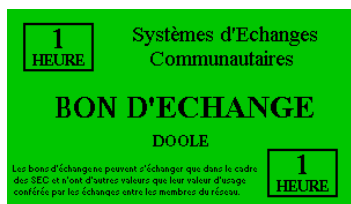


Verso

Ces anciens bons d'échange, utilisés depuis un an, sont en cours de remplacement pour plusieurs raisons :

- Ils n'étaient pas numérotés (falsification indétectable).
- Ils étaient tous de la même couleur quel que soit leur valeur, ce qui posait un problème pour leur utilisation.
- La mise en place du système de monnaie fondante implique qu'au verso des bons, des cases pour chaque mois de l'année soit prévues, afin d'y apposer les timbres.

Bons d'échange « nouvelle formule » (rectos)



Au 31 Juillet, 750 bons d'1 heure, 1500 bons d'1/2 heure, et 3000 bons d'1/4 d'heure ont été émis.

Afin de pouvoir vérifier que les bons n'échanges ne sont pas l'objet de contrefaçon, un système de numérotation a été ajouté. Un numéro unique, inscrit au verso, identifie désormais chaque bon. Il est de la forme : 011 - 000 001

- Premier groupe (011 dans l'exemple): les 2 premiers chiffres indiquent le lieu d'émission (pour l'instant toujours 01, pour Dakar). Le 3^{ème} indique la valeur faciale du bon : 1 pour « 1 heure », 2 pour « 1/2 heure », 4 pour « 1/4 d'heure ».
- Second groupe (000 001 dans l'exemple) est le « numéro d'ordre » du bon.

2.1.2 Monnaie fondante

Lors d'une réunion s'est posé le problème de la thésaurisation des bons par quelques uns, au détriment de l'ensemble du réseau puisque ces bons n'étaient plus disponibles comme moyen d'échange. Ceci était donc totalement opposé à l'esprit du réseau.

Pour remédier à ce problème, une adhérente proposa de taxer la thésaurisation. La mise en pratique de cette idée s'est finalement concrétisée sous la forme de « monnaie fondante », déjà mise en pratique dans différents pays et à différentes époques.

a) Fonctionnement

Concrètement, le mécanisme est le suivant :

Au verso de chaque bon sont imprimées douze cases, pour les douze mois de l'année. Chaque mois, pour que le bon d'échange ait une valeur, il est nécessaire d'acheter un timbre, que l'on colle sur le mois correspondant. C'est alors seulement que le bon est utilisable.

Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole	Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole Doole	Mars	Avril	Mai
Decemb.	N° 011 - 000 001			Juin
Novemb.	Octobre	Septemb.	Août	Juillet

← Verso d'un bon d'échange d'une heure avec 2 timbres apposés.

Ce bon est utilisable seulement si l'on est au mois de Février. Si l'on est au mois de Mars, son propriétaire doit aller acheter un nouveau timbre avant de l'utiliser.



← Timbre

Ainsi, contrairement à ce que laisse entendre la dénomination de « monnaie fondante », ce n'est pas exactement la valeur du bon qui « fond » : un bon d'une heure, correctement timbré, vaut toujours une heure. Mais, concrètement, plus une personne a de bons, plus elle doit déboursier pour qu'ils conservent leurs valeurs.

Le prix des timbres a été fixé (pour débiter) à, respectivement, 5, 10 et 20 F CFA pour les bons d'1/4 d'heure, 1/2 heure et 1 heure.

b) Avantages

Ce système a de nombreux avantages :

- **Psychologique** : il pousse les utilisateurs à échanger, plutôt qu'à thésauriser, ce qui est en accord avec l'esprit fondateur du réseau.
- **Elément d'autonomie financière** : la vente de timbres est une entrée d'argent pour le réseau. Cet argent peut alors servir à toute dépense d'intérêt collectif (fonctionnement du réseau, ...)
- **Taxe « intelligente »** : la taxe ainsi appliquée, qui permet donc la constitution d'un fond collectif, est « juste » en ce qu'elle touche d'autant plus les membres du réseau qu'ils sont bien pourvus en bons. D'autre part, elle ne freine pas les échanges (comme les taxes de type TVA...), mais bien au contraire les favorise.

N.B. : Ce système ne doit être mis en place qu'à la fin 99. Il est possible que d'ici là, le mécanisme d'application de la monnaie fondante évolue. Par exemple, la possibilité de « poinçonner » les bons au lieu de les timbrer, est à l'étude, afin de supprimer les coûts d'impression des timbres et de faciliter les opérations.

2.1.3 Emission et mise en circulation

Jusqu'à présent, la monnaie mise en circulation est créée *ex nihilo*, et est introduite dans le système seulement lors de l'entrée de nouveaux adhérents, qui reçoivent 3 heures (1 bon d'1 heure, 2 d'1/2 heure, et 4 d'1/4 heure).

Cependant, il sera proposé lors de l'Assemblée Générale de Novembre de permettre l'introduction de nouveaux bons dans le réseau suivant les règles suivantes :

- **Salaire des guichetières Doole** : afin de payer les guichetières, un certain nombre de bons seraient émis chaque mois, selon une règle qui reste à définir (par exemple, un forfait de x heures par guichetière, ou plus vraisemblablement, une rémunération en fonction du nombre d'adhérent du SEC de la guichetière)
- **Financement des chantiers communautaires (cf. 3.4)** : les personnes réalisant ces chantiers d'intérêt collectif seraient rémunérées par des bons émis par le réseau, selon une règle qui reste à préciser. A priori, chaque mois, chaque SEC se verrait attribuer un nombre d'heures proportionnel à son nombre d'adhérent. Ces bons d'échange serviraient alors à rémunérer les personnes effectuant ces chantiers.

Si, du fait de ces nouveaux besoins, la quantité de bons nécessaires devient supérieure à la quantité qu'il est raisonnable d'émettre *ex nihilo* (pour se garder de toute perte de confiance dans la monnaie et pour limiter l'inflation), un système d'épargne servant à l'investissement sera mis en place. Par exemple, une Caisse d'Epargne, où les bons déposés par les adhérents ne seront pas soumis à « la fonte », pourra être créée, ce qui incitera les versements et permettra de remettre en circulation, par des investissements d'intérêt collectif, les bons d'échange.

Un système de veille, basé principalement sur l'étude des transactions lors des marchés mensuels et par des études sur les opinions des utilisateurs permet de donner des indicateurs dans ce domaine de la modulation de la création monétaire.

2.2 Les Systèmes d'Echanges Communautaires

2.2.1 Fonctionnement

Le fonctionnement des SEC est régi par un règlement intérieur (cf. annexe 2.3) qui stipule dans quelles conditions doivent se dérouler les opérations de gestion.

Ces opérations sont de 3 types :

- a) Adhésions de nouveaux membres
- b) Echange des bons d'échange ancien modèle contre des bons d'échange nouveau modèle, ou échange de bons intégralement timbrés contre des bons « vierges ».
- c) Vente des timbres

N.B. : Les adhérents peuvent également effectuer toutes ces opérations le jour du marché mensuel regroupant tous les SEC.

a) Adhésions de nouveaux membres

Les guichetières assurent l'inscription des personnes désirant adhérer. Pour permettre une gestion transparente et cohérente de l'ensemble du système, cette opération d'adhésion s'effectue en plusieurs temps.

- La guichetière fait remplir le formulaire d'adhésion F1 (cf. annexe 3.1)
- Elle ramène le formulaire et l'argent de l'adhésion à la « caisse centrale » afin que l'inscription soit effectuée par le responsable de cette tâche (élu du CA) et reçoit la carte de membre du nouvel adhérent ainsi que 3 heures (« prime » d'adhésion).
- Elle donne ensuite la carte et les heures au nouvel adhérent.

N.B. : La procédure est décrite plus précisément dans le règlement intérieur (cf. Annexe 2.3)

b) Echange de bons

La procédure d'échange de bons se déroule comme suit :

- La guichetière fait remplir le formulaire d'échange de bons F3 (cf. annexe 3.3).
- Elle ramène le formulaire et les anciens bons à la « caisse centrale » afin que l'échange de bons soit effectué par le responsable de cette tâche (élu du CA)
- Elle donne ensuite les nouveaux bons à l'adhérent.

N.B. : La procédure est décrite plus précisément dans le règlement intérieur (cf. annexe 2.3)

c) Vente de timbres

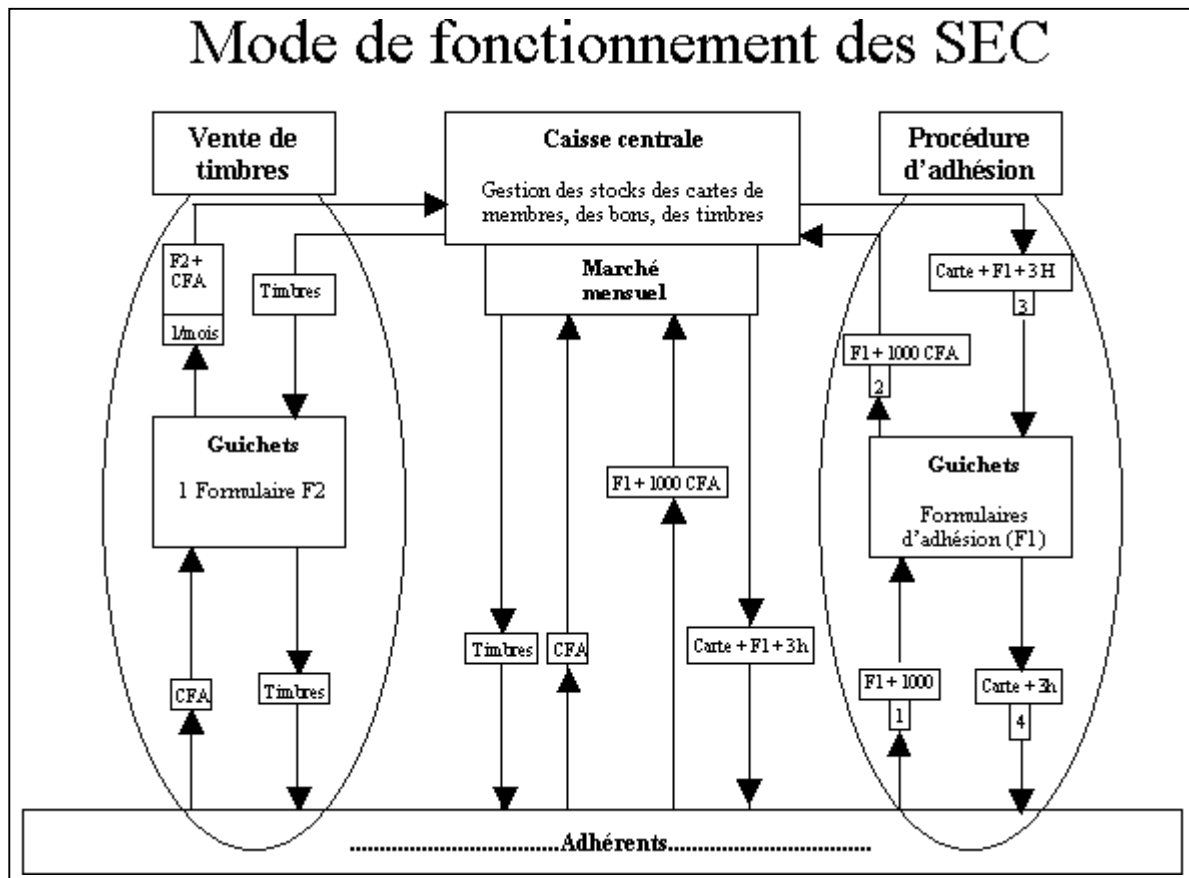
L'application concrète de la monnaie fondante prend la forme suivante : chaque mois, les adhérents achètent des timbres (de 5, 10, et 20 FCFA), qu'ils apposent au verso du bon, dans la case du mois correspondant. Il est donc nécessaire d'assurer la vente de timbres.

La procédure de vente de timbres se déroule comme suit :

- La guichetière dispose dans son guichet d'un stock de timbres.
- Lorsqu'une personne se présente pour acheter des timbres, la guichetière l'indique sur le formulaire F2 (cf. annexe 3.2).
- Elle ramène la fiche F2 + la somme totale perçue au responsable de Doole élu à cette fonction par le CA.
- Elle reçoit des timbres afin de renouveler son stock.

N.B. : Cette procédure (décrite plus précisément dans le règlement intérieur - cf. Annexe 3.2 -) est susceptible d'évoluer d'ici sa mise en pratique (fin de l'année).

Schéma du fonctionnement de la gestion d'un SEC



2.2.2 Rémunération des guichetières

Jusqu'à présent, les guichetières ne touchent aucune rémunération pour leurs services. Seule une indemnisation pour leur transport leur est versée.

Lors de l'Assemblée Générale de Novembre, il sera proposé de rémunérer les guichetières en bons d'échange, soit selon le nombre d'adhérent de leur SEC, soit indépendamment de celui-ci.

2.2.3 Chantiers communautaires

A partir de la fin de l'année, chaque SEC aura la possibilité d'effectuer des chantiers communautaires, c'est à dire des travaux d'intérêts collectifs rémunérés en bons d'échange (cf. 3.4).

2.3 Doole : le réseau des SEC

Doole est né de l'Assemblée Constitutive du 22 Mai 1999, où ses statuts ont été adoptés et les membres du CA élus. C'est le réseau regroupant l'ensemble des SEC.

Il leur fournit :

- Les cartes de membre
- Les bons d'échanges*
- Les timbres*
- Les formulaires de gestion (adhésion, changement de bons, vente de timbres)*
- La formation à la gestion d'un SEC
- Des documents « publicitaires »*
- Un journal d'information*
- Un bulletin des offres de l'ensemble des adhérents aux SEC du réseau.*

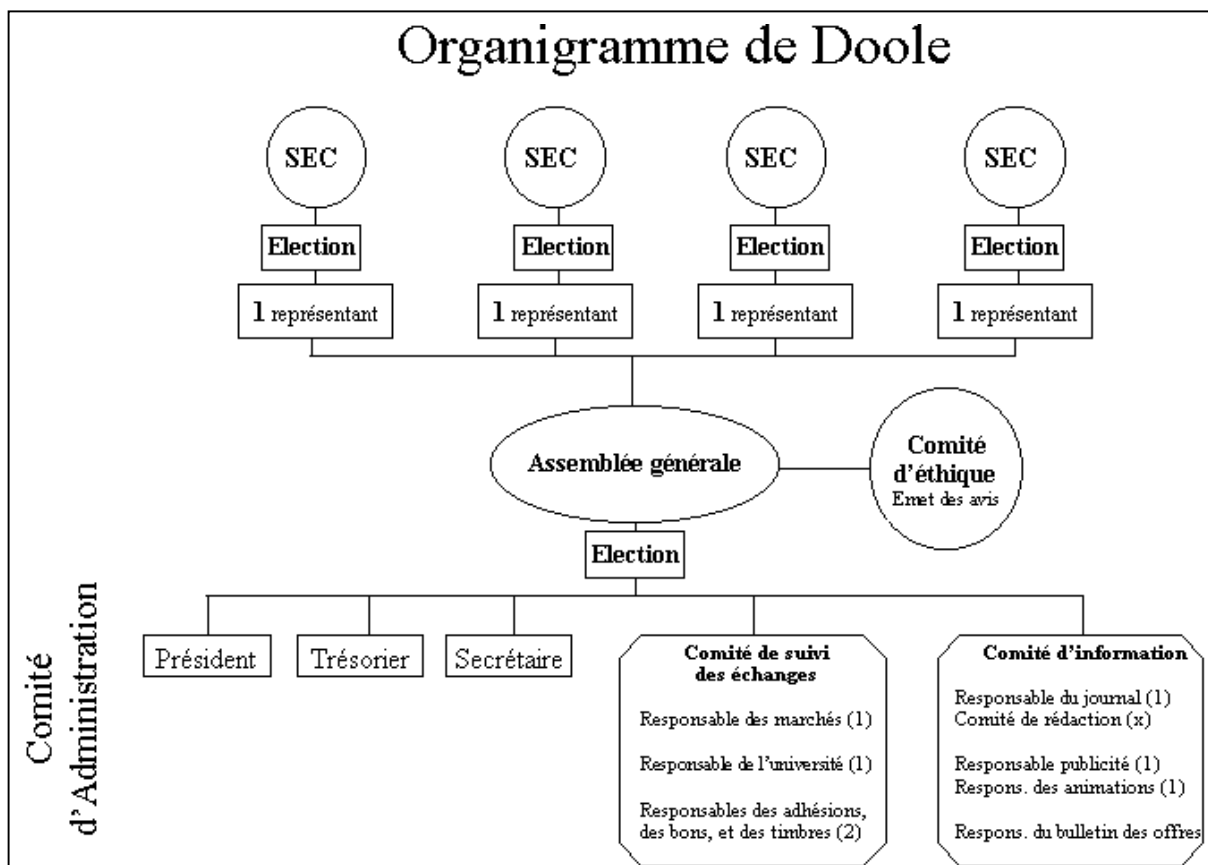
N.B. : les documents suivies d'une astérisque figurent en annexe 1.

Il assure :

- La gestion globale des bons, timbres et cartes d'adhésion (gestion des stocks, commandes de renouvellement...)
- L'organisation des évènements communs à tous les SEC (marchés mensuels, Assemblée générale...)
- Le fonctionnement de l'université populaire.
- La coordination de la recherche-action, qui permet l'évolution du système (modifications du fonctionnement en fonction de l'expérience, nouvelles activités...).
- La diffusion d'informations en vue de la promotion des SEC.

2.3.1 Vie démocratique

Schématiquement, le fonctionnement de Doole est le suivant :



Chaque SEC de plus de 50 membres élit un représentant, qui siège lors des Assemblées Générales. Les grands décisions concernant les orientations du réseau sont prises lors de ces assemblées. C'est également lors de celles-ci que sont élus les membres du Conseil d'Administration.

L'élection des personnes du CA se fait sur une tâche précise (un vote pour chaque poste). D'autre part, chaque fonction est doublée : un titulaire et un suppléant par poste. Le suppléant devient automatiquement titulaire du poste l'année qui suit son élection. De fait, les élections portent sur les suppléants, les titulaires du nouvel exercice étant les suppléants élus l'année précédente (sauf exception, cf. statuts en annexe 2.1).

2.3.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour mission d'assurer la gestion courante de Doole, et si nécessaire, de prendre des décisions afin de faire évoluer le réseau de manière optimale. Il se réunit chaque premier Lundi du mois.

Les différents postes du Conseil d'Administration :

- **Président** : il assure la responsabilité juridique et la bonne coordination du travail des membres du Conseil d'Administration. Il à la signature pour tous les postes de dépenses (cf. 2.3.4 Gestion comptable).
- **Trésorier** : il assure la gestion du budget de l'association. Sa signature est indispensable pour toute sortie d'argent. Il assure également, en relation avec les responsables des adhésions et des timbres, l'encaissement des recettes liées à ces activités.
- **Secrétaire** : il rédige les procès-verbaux de CA et assure la circulation des informations dans le C.A.

Comité de suivi des échanges

- **Responsable de l'organisation des marchés** : il assure l'organisation logistique des marchés mensuels du réseau Doole.
- **Responsable de « l'université populaire Doole »** : il assure l'organisation des formations qui se déroulent dans le cadre de l'université Doole (planning, mise en relation des offres et des demandes afin de mettre en place des ateliers collectifs de formation...).
- **Responsables des adhésions, des échanges de bon, et des timbres** (2 personnes) : ils assurent la saisie des adhésions à partir des formulaires ramenés par les guichetières, donnent les cartes de membre et les bons, ainsi que les timbres. Ils remettent les recettes encaissées au trésorier.

Comité d'information

- **Responsable du journal** : il assure la coordination du Comité de rédaction, et est responsable de la parution bimestrielle d'un journal d'information sur le réseau.
- **Responsable de la publicité** : il mène les activités ayant pour objet de connaître le réseau (édition de dépliants, organisation d'émissions radios, contacts avec la presse...). Il coordonne également les animations de sensibilisation (notamment par le biais de sketches) dans les quartiers, villes et villages.
- **Responsable du bulletin des offres** : Il assure la parution bimestrielle du bulletin comportant l'ensembles des offres de marchandises et de services des membres du réseau.

2.3.3 Gestion des cartes de membre, des bons d'échanges et des timbres

Toutes les informations de gestion du réseau, en dehors du budget en francs CFA, sont centralisées dans un fichier Excel qui comporte les feuilles suivantes :

- Liste des adhérents
- Liste des offres de chaque adhérents
- Récapitulatif des adhésions
- Gestion du stock de cartes de membre
- Gestion du stock des bons

Par la suite, viendront s'y ajouter :

- Récapitulatif des ventes de timbres
- Gestion du stock de timbres

Toutes ces feuilles sont « liées », c'est à dire que les saisies sur une feuille sont répercutées sur les feuilles de gestion de stock (par exemple les saisies sur la feuille « Récapitulatif des adhésions » sont automatiquement répercutées sur la feuille « Gestion du stock de cartes de membres » et « Gestion du stock de bons »)

Ce fichier permet donc à la fois une gestion « propre » des informations (listes des adhérents...) ainsi que le suivi continu de tous les stocks, avec vérifications des erreurs éventuelles grâce à une comparaison avec le stock effectif.

N.B. : Le passage de cette gestion informatique depuis Excel vers un logiciel spécifique « Gestion d'un réseau de SEC » est à l'étude.

2.3.4 Gestion comptable

Les ressources en francs proviennent :

- des adhésions (1000 FCFA au 01/07/99)
- de la vente de timbres (5, 10, et 20 FCFA)
- de subventions

Les fonds sont gérés selon un budget prévisionnel adopté en CA. Les sommes affectées à chaque poste y sont définies précisément (cf. Budget prévisionnel 1999 en annexe 3.4).

Toutes les sorties d'argent doivent s'effectuer selon la procédure définie dans le « Règlement intérieur de Doole » (cf. annexe 2.2)

Au niveau pratique, l'ensemble des opérations est suivie grâce à un fichier Excel, permettant la saisie des factures et des reçus, et la mise à jour automatique de tableaux de suivie des comptes.

N.B. : Le passage de cette gestion informatique depuis Excel vers un logiciel spécifique « Gestion d'un réseau de SEC » est à l'étude.

3 Les activités du réseau

3.1 Les marchés

Les marchés, appelés Ndajeem Wecco (« Rencontre d'échange » en wolof), sont organisés le premier Samedi de chaque mois, soit dans un quartier, soit au siège de l'association (i.e. au siège d'ENDA GRAF). Jusqu'ici, ils ont rassemblé en moyenne 150 à 200 personnes. On y trouve de nombreux produits alimentaires (légumes, fruits, poulets, œufs, poissons frais et séchés, sauces, confitures, sirops, etc...), mais aussi des tissus, des bijoux, des objets de décoration, bref, toute sorte de marchandises. Les achats s'y font obligatoirement au moins pour moitié (50% de la somme totale) en bons d'échange.

Outre les échanges, il est possible d'adhérer et d'échanger des bons, anciens modèles ou usagers, contre des bons neufs. Il sera également possible à l'avenir d'y acheter les timbres.

Enfin, le marché constitue également un moment important de la vie du réseau. En effet, c'est souvent à cette occasion que des personnes intéressées viennent pour se familiariser avec l'utilisation des bons. D'autre part, des sketchs de sensibilisation (à l'utilité du réseau, à l'utilisation des bons, aux différentes activités proposées...) sont fréquemment joués.

3.2 Le bulletin des offres

Le bulletin des offres, édité bimestriellement, recense l'ensemble des offres en terme de marchandises et de services des membres du réseau. Il est tiré à une cinquantaine d'exemplaires, destinés essentiellement à être affichés dans les guichets des SEC. Chaque adhérent à un SEC peut alors le consulter et prendre contact avec la personne dont l'offre l'intéresse.

Un premier bulletin des offres est paru fin 1998 (cf. annexe 1.6). Sa parution régulière débutera à partir du mois d'Octobre.

3.3 L'université populaire « Doole »

L'université populaire « Doole » est un lieu où des membres du réseau partagent leurs savoirs durant des séances de formation collectives. Doole, à travers le responsable de l'université (élu du CA) a seulement pour fonction d'organiser ces formations d'un point de vue pratique, en établissant par exemple la liste des formations possibles, des cahiers d'inscriptions, des planning de déroulement (lieu, horaires...).

Des formations ont déjà eu lieu (gestion, informatique, Internet, langues) mais de manière ponctuelle et non formalisée. Les activités régulières de l'université ont débuté en Octobre 99.

3.4 Boutique Doole

Suite au lancement de l'Université Populaire, de nombreuses personnes se sont retrouvées en manque de bons pour suivre leur formation et ont sollicité le réseau pour acheter des bons avec des CFA. Cette solution nous paraissant aller à l'encontre de l'esprit Doole, nous avons débattu afin de trouver une alternative. C'est ainsi que l'idée de « boutique Doole » a émergé.

Concrètement, les adhérents peuvent venir y déposer des marchandises que le réseau leur achète alors en bons. Ainsi, ils peuvent avoir rapidement des bons d'échange afin de poursuivre leur formation.

Ensuite, la boutique Doole revend ces marchandises aux adhérents du réseau, en bons également. Seule une petite somme en francs CFA est demandée, afin de permettre de rémunérer le gérant (25 CFA par 1/4 d'heure acheté, i.e. par exemple, 100 CFA pour un achat total d'1 heure).

D'autre part, de nombreux artisans ayant rejoint le réseau, la liste des services disponibles sera affichée afin que les adhérents trouvent facilement des artisans travaillant en bons.

3.5 Chantiers communautaires

Les chantiers communautaires sont des travaux d'intérêt collectif financés, en bons d'échange, par le réseau Doole.

Un chantier pilote, consistant en la construction d'un puisard dans la rue d'accès au siège de Doole, est en court d'élaboration (contacts, montage du projet...). Il doit se tenir d'ici l'Assemblée Générale de Novembre, afin qu'à ce moment là, l'assemblée puisse juger, à partir de cette expérience, quelle procédure doit être mise en place pour la réalisation de ces chantiers.

Pour l'instant, la procédure envisagée est la suivante :

- Chaque SEC se verra crédité chaque mois, par le réseau Doole, d'un nombre d'heures proportionnel au nombre d'adhérents.
- Chaque SEC décidera de manière autonome du chantier communautaire à réaliser et assurera sa réalisation.

4 Prolongements possibles

Doole est en pleine formalisation, et durant celle-ci, de nombreuses idées émergent. En voici quelques unes, qui seront examinées lors de la prochaine Assemblée Générale.

4.1 Création d'une caisse commune en bons

Un certain nombre d'activités utiles à l'ensemble des SEC du réseau doivent être réalisées. Il est envisagé de créer une caisse commune, en bons, alimentée par les SEC. Par exemple, si la méthode consistant à mettre en place un versement mensuel aux SEC proportionnel au nombre d'adhérents est adoptée, afin que ceux-ci puissent financer les chantiers communautaires, il serait alors envisageable d'en prélever un faible pourcentage pour rémunérer ces activités utiles à tous par exemple :

- Rémunération des personnes mettant en place le marché (nettoyage, installation des tables...).
- Rémunération des personnes se déplaçant dans les quartiers pour faire des animations.

C'est également à partir de cette caisse que pourraient être pris les bons nécessaires à la rémunération des guichetières.

4.2 Extension de la notion de chantier communautaire

A partir du moment où le principe de versement mensuel aux SEC serait adopté, il deviendrait possible d'étendre le principe des chantiers communautaires en passant d'activités ponctuelles (un chantier précis, et limité dans le temps) à des activités régulières. Par exemple, dans le cas du « chantier pilote », il est envisagé que l'entretien du puisard ainsi construit soit confié à une personne du quartier qui toucherait tous les mois 2 heures pour effectuer cette tâche.

4.3 Intégration de micro-entreprises

De nombreuses micro-entreprises de transformation de produits locaux (fruits, légumes, céréales...) sont d'ores et déjà en contact avec ENDAGRAF dans le cadre de différents programmes. D'autres part, des restaurants sont également impliqués dans des réseaux d'écoulement de ces produits.

Dès que le système aura pris une certaine ampleur, il sera possible de mettre en place des filières complètes (du producteur au consommateur ou au restaurateur), fonctionnant grâce aux bons d'échange, en isolant ainsi ces transactions des aléas des fluctuations des prix internationaux.

4.4 Création de mutuelles de santé

ENDA soutient également le développement de la médecine traditionnelle (soutient aux producteurs et transformateurs de plantes médicinales locales). Là encore, une filière complète en bons d'échange est envisageable, couplée avec un système de mutuelle de santé, ou chaque adhérent pourrait cotiser en bons d'échange. D'autres part, si des médecins deviennent membres du réseau, cette mutuelle de santé pourra également permettre des consultations, dans le réseau des médecins membres de la mutuelle (une mutuelle de santé de ce type est déjà en fonctionnement à Ithaca, la première ville des Etats-Unis à avoir mis en circulation une monnaie locale, en 1992)¹.

Ce ne sont là que quelques exemples des extensions possibles. Globalement, ce sont toutes les possibilités permises par un système économique classique qui sont ouvertes. Cependant, le contrôle du système restant dans les mains de ses utilisateurs, ce sont eux, et non des institutions internationales et/ou de tutelles qui en maîtriseront les évolutions, les orientations, et donc les retombées.

Une pénurie monétaire permanente, un secteur informel très développé, des institutions officielles devant faire face à des problèmes incommensurables et, de fait, prêtes à soutenir toutes les tentatives pouvant améliorer le sort des populations, tous ces facteurs font que les systèmes d'échange à monnaie locale bénéficient au Sénégal d'un environnement extrêmement propice à leur développement. D'autre part, ce type de système a pour spécificité d'être très peu onéreux à mettre en place. Le budget nécessaire ici est sans commune mesure avec les sommes généralement atteintes par les programmes d'appui au développement, ce qui est, là encore, un atout énorme pour le développement de Doole au Sénégal. Et de fait, sans pratiquement aucun moyens, le réseau s'est développé de manière extrêmement rapide depuis un an.

Cependant, pour que l'organisation puisse suivre ce développement, Doole à aujourd'hui besoin de se structurer, de se formaliser. C'est ce travail, débuté au mois de Mai par la constitution en association, qui est en cours actuellement. Parallèlement, il n'est plus possible aujourd'hui comme au début de fonctionner sans moyens. Depuis un an, ENDA GRAF a pu soutenir, vu la modicité des sommes engagées, le développement du réseau. En Juin 99, Emmanuel S. Dione, coordinateur, nous a accordé sur la base d'un budget prévisionnel portant jusqu'en Décembre 99, un prêt de 1 200 000 F CFA, grâce auquel le réseau doit s'autonomiser. En d'autres termes, si à cette date nous n'avons pas trouvé le budget nécessaire pour le fonctionnement de l'an 2000, cette expérience ne pourra plus continuer. C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui auprès de vous les fonds nécessaires à ce développement, sur 2 ans (2000/2001).

¹ [http:// www.lightlink.com/hours/](http://www.lightlink.com/hours/)

5 Budget prévisionnel 2000/2001

5.1 Détail par postes dépense

Dépenses périodiques					
	Val. Unit.	Quantité	Frais divers	Total	Remarques
Bons 1h	70	750		52 500	TANDIAN
Bons 1/2h	38	1 500		57 000	TANDIAN
Bons 1/4h	31	3 000		93 000	TANDIAN
Total Bons				202 500	
Timbres	18	31 500		567 000	IMPRIMERIE DU MIDI
Cartes de membres	100	750		75 000	
F1	35	750		26 250	
F2	35	480		16 800	
F3 (format A5)	18	1 400		24 500	
Cx et Gx, carnets reçus	1 000	1		1 000	
Journal	140	100	6 000	20 000	2 pages recto/verso en 100 exemplaires
Publicité Doole	15 000	1	5 000	20 000	Prospectus, sensibilisation...
Bulletin Offres	560	30	3 200	20 000	8 pages recto/verso en 30 exemplaires
Université Doole	20 000	1	5 000	25 000	par mois
Marchés	30 000	1		30 000	par mois
Formation guichetières	10 000	1		10 000	
Transport guichetières	500	40		20 000	20 guichetières, moyenne de 500 CFA
Frais de gestion	50 000	1		50 000	Photocops, téléphone, borderaux...
Salaire Appui GRAF	400 000	1		400 000	
Imprévus	20 000	1		20 000	

Ressources					
	Val. Unit.	Quantité		Total	Remarques
Adhésions	500	250		125 000	
Cartes de membres	500	750		375 000	
Vente timbres 1h	20	750		15 000	
Vente timbres 1/2h	10	1 500		15 000	
Vente timbres 1/4h	5	3 000		15 000	
Total timbres				30 000	

5.2 Budget prévisionnel 2000

Besoins	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Report Négatif	-	-	-	-	-	-	-
Investissements							
Poste informatique	1 250 000						
Dépenses régulières							
Bons	202 500				202 500		
Timbres					567 000		
Cartes de membres	75 000				75 000		
F1	26 250					26 250	
F2							
F3						24 500	
Formulaires Caisse C.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Journal	20 000		20 000		20 000		20 000
Publicité	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Bulletin des offres	20 000		20 000		20 000		20 000
Université Doolé	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Marchés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Formation Guichetières	10 000		10 000		10 000		10 000
Transport guichetirère	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Frais de gestion	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Salaire Appui GRAF	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Imprévus	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Besoins mensuels	2 169 750	566 000	616 000	566 000	1 460 500	616 750	616 000
Totaux - Besoins	2 169 750	566 000	616 000	566 000	1 460 500	616 750	616 000

Ressources							
Report Positif		7 931 750	7 474 750	6 975 250	6 533 250	5 204 250	4 726 500
Adhésion							
Vente de carte de membre	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500
Vente de timbres	52 500	60 000	67 500	75 000	82 500	90 000	97 500
Timbres gratuits adh.	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500
Subvention	#####						
Ressources mensuelles	#####	109 000	116 500	124 000	131 500	139 000	146 500
Totaux - Ressources	#####	8 040 750	7 591 250	7 099 250	6 664 750	5 343 250	4 873 000
Ressources / Besoins Nets	7 931 750	7 474 750	6 975 250	6 533 250	5 204 250	4 726 500	4 257 000

Besoins	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Report Négatif	-	-	-	-	-	
Investissements						
Poste informatique						1 250 000
Dépenses régulières						-
Bons					202 500	607 500
Timbres		567 000				1 134 000
Cartes de membres					75 000	225 000
F1						52 500
F2		16 800				16 800
F3						24 500
Formulaires Caisse C.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	12 000
Journal		20 000			20 000	120 000
Publicité	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	240 000
Bulletin des offres		20 000		20 000		120 000
Université Doolé	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	300 000
Marchés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	360 000
Formation Guichetières		10 000		10 000		60 000
Transport guichetirère	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	240 000
Frais de gestion	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Salaire Appui GRAF	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	4 800 000
Imprévus	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	240 000
Besoins mensuels	566 000	1 199 800	566 000	596 000	863 500	10 402 300
Totaux - Besoins	566 000	1 199 800	566 000	596 000	863 500	

Ressources						
Report Positif	4 257 000	3 845 000	2 806 700	2 451 367	2 073 533	20 160 100
Adhésion			41 667	41 667	41 667	125 000
Vente de carte de membre	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	375 000
Vente de timbres	105 000	112 500	120 000	127 500	135 000	787 500
Timbres gratuits adh.	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 13 500	- 94 500
Subvention						-
Ressources mensuelles	154 000	161 500	210 667	218 167	225 667	11 838 000
Totaux - Ressources	4 411 000	4 006 500	3 017 367	2 669 533	2 299 200	
Ressources / Besoins Nets	3 845 000	2 806 700	2 451 367	2 073 533	1 435 700	1 435 700

Le budget global nécessaire s'élève donc à un total de 10 402 000 F CFA pour l'an 2000. En tenant compte des ressources propres à l'association (cotisations...), **une subvention de 10 000 000 F CFA permettrait de mener à bien cette première année.** Le reliquat de 1 435 700 permettra de rembourser le prêt consenti par ENDA GRAF.

5.3 Estimation du budget 2001

Un budget prévisionnel pour la seconde année qui serait établi dès à présent serait nécessairement très approximatif. En effet, il est totalement dépendant de la progression du nombre d'adhérent, mais aussi des coûts en matériel, qui devraient proportionnellement chuter (effet de volume).

D'autre part, nous prospectons afin, soit de trouver un imprimeur qui pourrait nous fournir des timbres « sur papier gommé » (moins cher que ceux prévus à l'heure actuelle, qui sont autocollants), soit de trouver des « poinçonneuses ». Ceci nous permettra de dégager une marge importante lors de la vente des timbres ou du poinçonnage.

Une première approximation grossière permet cependant de supposer qu'un budget équivalent (10 000 000 FCFA) devrait convenir pour la seconde année, étant donné, d'un côté l'augmentation du nombre d'adhérents et de SEC, et donc des frais de gestion afférents, et de l'autre, l'absence d'investissement type poste informatique et les économies permises par l'effet de volume. Enfin, une première augmentation de l'ensemble des tarifs (timbres, adhésions...) permettra de se rapprocher de l'autonomie, qui pourrait être atteinte la troisième année, avec la suppression du salaire de l'appui GRAF.

Le budget nécessaire au développement de ce programme pour la première année peut donc être chiffré à 10 000 000 FCFA, et le budget pour la seconde année être estimé à également 10 000 000 FCFA.